

GERER ET DIFFUSER LE PATRIMOINE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL. L'EXPERIENCE DU CRDI DE LA VILLE DE GERONE (CATALOGNE)

Université Paris 12. Master Histoire et Media. Conservation et Documentation de l'Image et du Son. Paris, novembre 2009

Girona est une petite ville, surtout si on la compare à Paris, mais une ville de taille moyenne dans le contexte de notre pays, la Catalogne. Mais en dépit de sa dimension, et ceci est un des objectifs importants de ma conférence d'aujourd'hui, on peut effectuer, partir de moyens tout à fait locaux, un travail considérable et des contributions remarquables pour tout ce qui est du traitement du patrimoine documentaire en général et, plus concrètement, du patrimoine photographique et audiovisuel.

OÙ SE SITUE GIRONA ?

Girona est une ville située au nord-est de la péninsule Ibérique, à 100 kilomètres de la capitale de la Catalogne, Barcelone, à 60 kilomètres de la frontière française et à 30 kilomètres de la Costa Brava.

Girona a été fondée par les Romains, au 1er siècle av. J.-C. C'est la capitale de l'une des 4 circonscriptions qui composent la Catalogne.

LA POPULATION DE GIRONA

Au 4 septembre 2009, la population de fait de la ville était de 97.231 habitants bien que l'on estime que quelques 30 000 personnes y vivent sans y être recensées.

Comme vous le constaterez sur le tableau que voici, la population a augmenté de 10 600 habitants en 5 ans.

LE BUDGET COMMUNAL

Pour l'exercice 2008, le budget de la Mairie de Girona a été 113.043.163€, montant qui suppose une augmentation de 31 millions d'euros par rapport à 2004.

LE BUDGET DE NOTRE SERVICE

Le budget de notre service de gestion documentaire, archives et publications pour 2008 était de 926.775 €, y compris les dépenses de personnel, un montant qui équivaut à 0,82 % du total du budget municipal.

Si nous le comparons avec l'exercice 2004, notre budget a augmenté de pratiquement 280.000 €.

En ce qui concerne notre organigramme, le premier élément que j'aimerais souligner est notre dépendance directe de la mairie. C'est pour nous un facteur clé qui nous permet de développer notre activité d'une manière transversale à notre organisation. Les archives ne s'occupent pas seulement de la documentation historique et de la documentation des départements de culture. Les archives sont responsables, ainsi le

stipule notre législation, d'installer les systèmes de gestion documentaire dans nos organisations et d'opérer sur l'ensemble de la documentation.

C'est la raison pour laquelle nous réclamons depuis de nombreuses années que les archives dépendent des services centraux de l'administration et non pas du Département de la Culture. À notre avis, cela permettrait d'augmenter notre capacité d'influence et de dialogue, que le service que nous offrons soit plus efficace et que nos lignes directrices soient beaucoup mieux acceptées.

Le **personnel** fixe de notre service est composé de 17 personnes (dont 5 sont des techniciens supérieurs, 8 des techniciens moyens ou spécialistes, 1 des chefs d'unité, 2 employés auxiliaires administratifs et 1 concierge).

LES FONCTIONS DU SGDAP

- Permettre aux citoyens d'accéder à la documentation administrative que produit la Mairie de Girona ainsi qu'à tout le patrimoine documentaire communal.
- Divulguer toute étude qui fait référence à un thème qui intéresse la commune de Girona.
- Offrir les instruments auxiliaires à la recherche

1.- LES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA VILLE

Les Archives historiques accueillent et gèrent les documents (fondamentalement à partir du XIV^e siècle) qui, après une évaluation et une sélection, ont été conservés afin de rendre compte et d'être un témoignage de l'action municipale. Elles prennent également soin des fonds et des collections documentaires de particuliers, d'organisations et d'organismes liés à la ville de Girona.

Les services

L'un des aspects que nous avons essayé de construire de manière plus détaillée est la liste de services que nous offrons en tentant de démontrer le caractère souvent trop étroit des propositions qu'offrent les archives.

C'est ainsi que nous avons groupé nos services adressés à des organisations ou à des particuliers tels que l'assistance pour l'organisation et la gestion de fonds et de collections, l'offre de dater, transcrire et conserver de la documentation, la proposition de visites au centre, l'organisation d'expositions ou l'information au sujet de divers aspects liés au présent et au passé de notre ville.

Nous avons également établi quelle était l'information que les utilisateurs peuvent recevoir à propos de nos différents fonds et collections et nous avons déterminé de manière claire les conditions de reproduction et l'utilisation de notre documentation.

http://www.girona.cat/sgdap/cat/arxiu_serveis.php

La liste de services

Pour cela, nous avons élaboré notre liste de services où nous établissons de manière claire quels sont nos engagements envers les citoyens et les délais que nous nous sommes fixés pour les mener à bien.

Gestion documentaire et archives

La gestion documentaire et des archives de la Mairie de Girona est du ressort des Archives Municipales (AMGi), intégrées au Service de Gestion Documentaire, Archives et Publication (SGDAP). L'AMGi est le service spécialisé dans la gestion, le traitement et la conservation de toute la documentation produite aujourd'hui et au cours des siècles par la Mairie de Girona en tant qu'institution de gouvernement de la ville, fondamentalement à partir du XIV^{ème} siècle. Actuellement, c'est aussi l'organe responsable de l'implantation et du développement du système de gestion documentaire, dont la fonction est le suivi effectif du traitement de tous les documents générés par la Mairie de Girona, dans le but d'en faciliter la rapidité, de réglementer et organiser de manière homogène et efficace la documentation administrative et la rationalisation des politiques de préservation.

Que faisons-nous :

Notre travail consiste à organiser, gérer et rendre accessible au public la documentation administrative produite par la Mairie de Girona, ainsi que tout le patrimoine documentaire municipal.

Qu'offrons-nous ?

- Consultation, sur place et en ligne, et reproduction de documentation originale : documents administratifs, plans, affiches, photographies, films, etc.
- Aide spécialisée dans la consultation de fonds de la Mairie de Girona ou ayant trait à Girona.
- Information historique sur des événements, des personnages, des institutions et des lieux de la ville de Girona.
- Identification, datation et transcription de documents anciens et de photographies anciennes.
- Assistance pour l'organisation et la gestion de fonds et de collections.
- Comment gérer la documentation administrative.
- Que faut-il conserver, que peut-on éliminer.
- Quelles données à caractère personnel faut-il protéger.
- Comment appliquer les technologies à la gestion de documents : digitalisation, microfilms, etc.
- Comment gérer les documents électroniques.
- Que faut-il savoir sur les droits de propriété intellectuelle.
- Préservation et conservation de documents.
- Garde temporaire de documentation originale.
- Protection du patrimoine documentaire de la municipalité.
- Information spécialisée et consultation sur la bibliographie de la ville de Girona, avec près de 9000 références, images, archivistique, législation et administration locale.
- Consultation de presse digitalisée, sur place ou en ligne.
- Visites sur rendez-vous pour le public scolaire, les groupes, et le public spécialisé.
- Organisation et collaboration aux activités de diffusion et de formation sur le thème de la documentation et l'image, adressées à différents publics : journées spécialisées, cours, conférences, projections cinématographiques, expositions physiques et virtuelles, etc.
- Divulgarion d'études sur toute sorte de thèmes pouvant avoir un intérêt pour la municipalité de Girona.
- Information générale à disposition des utilisateurs sur place, par téléphone, par fax, par courrier postal et par courrier électronique.

A qui nous adressons-nous :

Aux personnes ayant un lien avec le domaine de la recherche, aux professionnels, aux étudiants, aux entreprises, aux entités et au public en général.

Comment accéder à notre service :

L'accès est libre et gratuit, il suffit de s'identifier avec son numéro d'identification national, ou son passeport. Toutefois, la documentation et l'information protégées par la loi ne seront pas consultables durant les délais prévus, excepté dans les cas prévus par les règles légales en vigueur. La reproduction, indépendamment de sa finalité, et la cession de documents pour des expositions seront régulées par les normes du service et sujettes aux taxes et prix publics correspondants.

Notre engagement :

- Les consultations de fonds sur place, l'aide dans la recherche, ou l'information historique recevront une réponse immédiate. Les demandes adressées par courrier électronique ou postal recevront réponse dans un délai maximum de **3 jours** pour les premiers à **15 jours** pour ces derniers.
- Les demandes de reproduction de documents seront traitées dans un délai maximum de **15 jours**.
- Les demandes d'identification et de datation de documents, et celles d'assistance pour la transcription de documents anciens recevront réponse dans les **15 jours** maximum.
- Les demandes d'assistance pour l'organisation et la gestion de fonds et de collections, et pour les conditions de préservation et de conservation seront satisfaites dans un délai de **15 jours** maximum.
- Les demandes de garde temporaire de documents originaux seront évaluées dans un délai de 7 jours et seront résolues dans un délai maximum de **30 jours**.
- Les interventions sur la sauvegarde du patrimoine documentaire de la municipalité seront prises en compte immédiatement, ou en tout cas en un maximum de **48 heures**.
- L'organisation de visites des sections du service seront traitées dans un délai maximum de 15 jours, mais on en introduira toujours la demande au moins **15 jours** avant.
- La communication des activités de diffusion et de formation se fera avec **30 jours** d'avance minimum.
- L'évaluation pour la divulgation d'études sur n'importe quel thème touchant la municipalité de Girona sera réalisée dans un délai maximum de **30 jours**.
- Les plaintes et suggestions faites sur place seront entendues immédiatement. Celles envoyées par courrier électronique recevront réponse dans les **3 jours**, et par courrier postal dans les **15 jours**.

Aidez-nous à améliorer le service :

Afin d'améliorer le service et garantir l'accomplissement de nos engagements sur la qualité, nous vous demandons votre collaboration :

- Respectez l'ordre et les règles de fonctionnement établis par le service.
- Veillez à maintenir l'ordre du matériel et des publications qu'il y a dans nos sections.
- Communiquez-nous toute anomalie ou problème détectés dans notre service.

2.- LA BIBLIOTHÈQUE AUXILIAIRE

Comme support à la recherche, les Archives municipales disposent de publications spécialisées et génériques qui composent la Bibliothèque (18 000 volumes). Nous mentionnerons en particulier la section qui fait référence à Girona, classée par thèmes et par auteurs, la section d'images avec des publications concernant la conservation, la

technique et l'histoire de la photographie, des anthologies, etc. ainsi que la section concernant les archives et la documentation.

Les services

Aide pour la recherche bibliographique.

Information spécialisée sur la **bibliographie de la ville de Girona**, avec près de 9.000 références.

Diffusion des dernières nouveautés incorporées au fonds.

Consultation de bibliographie spécialisée sur Girona, histoire, image, archivistique et documentation, législation et administration locales.

Consultation de presse digitalisée (1889-2002)

Reproduction de publications et presse, en accord avec **les règles du centre**.

Collaboration aux activités de diffusion et de formation autour du patrimoine bibliographique.

Collaboration à des expositions de diffusion du patrimoine bibliographique.

3.- L'HÉMÉROTHÈQUE

L'Hémérothèque (1.367 titres) est composée de publications périodiques, surtout à intérêt catalan et de publications à contenu juridique et légal. Elle couvre la période qui va de 1794 à nos jours.

Dans les deux cas, on peut faire une consultation en ligne.

http://www.girona.cat/sgdap/cat/recurs_hemeroteca.php

LA PRESSE NUMÉRIQUE

À la fin de l'année, on pourra consulter à l'HÉMÉROTHÈQUE un total de **1.374.690** pages numérisées (1.195.913 pages actuellement) de 18 journaux qui couvrent les années allant de 1808 à 2007 (actuellement jusqu'à 2003).

<http://www.girona.cat/sgdap/cat/premsa.php#pandora>

Nous pouvons passer de la version imprimée au texte linéaire (formatage : saut de ligne) et nous pouvons aussi ouvrir tout l'exemplaire de la date correspondante.

4.- LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE (CRDI)

Les documents en image sont gérés par le CRDI, organisme créé en 1997 avec **la mission de connaître, de protéger, d'encourager, d'offrir et de divulguer le patrimoine photographique et cinématographique de la ville de Girona.**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Offrir au public de la ville la possibilité de connaître dans son ensemble le contenu de la documentation en image existant dans les fonds documentaires publics et privés de la ville de Girona.
- Offrir aux habitants et aux professionnels du secteur un espace d'exposition pour la divulgation du patrimoine documentaire en image et des œuvres de création artistique.
- Offrir aux habitants des instruments uniques, et partagés par tous les centres, qui permettent un accès régulé homogène à la documentation en image.
- Offrir aux habitants et aux professionnels du secteur un espace de formation plural et adaptés aux différents niveaux et aux différents besoins.
- Offrir une méthodologie de travail qui puisse être partagée par les différents professionnels responsables de gérer, ou qui génèrent des fonds documentaires en image, publics ou privés.
- Offrir une technologie de traitement et de conservation des images qui puisse être partagée par les différents professionnels responsables de gérer, ou qui génèrent, des fonds documentaires en images, publics ou privés.
- Explorer les chemins des nouvelles technologies afin de voir comment contribuer à la préservation et à l'utilisation de la documentation.
- Entrer en relation avec tous les centres publics (Universités, etc.) et privés, nationaux et internationaux afin de générer des synergies garantissant une meilleure qualité d'offre et de service au public.
- Encourager la prise de conscience par rapport aux droits d'auteur et de propriété intellectuelle des photographes.
- Créer, à partir d'une politique d'acquisition, une collection photographique d'auteurs contemporains en relation avec la ville.

Services

http://www.girona.cat/sgdap/cat/crdi_serveis.php

La liste de services

Nous avons élaboré notre liste de services où nous établissons de manière claire quels sont nos engagements envers les citoyens et les délais que nous nous sommes fixés pour les mener à bien.

Centre de Recherche et Diffusion de l'Image (CDRI)

Présentation

Le Centre de Recherche et Diffusion de l'Image (CDRI) fait partie des différentes dotations du Service de Gestion Documentaire, Archives et Publications (SGDAP) de la Mairie de Girona. Il a pour mission spécifique de travailler pour la conservation et la promotion du patrimoine photographique et audiovisuel de la ville. Parmi ses objectifs, on soulignera la volonté, manifeste depuis le début, de faire connaître intégralement le contenu de la documentation en image existant dans les fonds publics et privés de la ville, l'offre de milieux de formation adaptés à différents niveaux et à différents besoins, l'application des nouvelles technologies dans le traitement des images, et l'offre de formules qui permettent un accès régulé homogène à ce type de documentation. Le CDRI travaille aussi à promouvoir la prise de conscience par rapport aux droits d'auteurs et à la propriété intellectuelle, inhérents à toute œuvre de création, et des liens avec d'autres centres publics et privés sont créés afin de générer des synergies garantissant une meilleure qualité de l'offre et du service.

Que faisons-nous ?

Notre travail consiste à connaître, protéger, favoriser le patrimoine en image de la ville de Girona et l'offrir et le divulguer au public.

Qu'offrons-nous ?

- Une aide spécialisée dans la consultation des fonds et collections du centre (plus de 3,5 millions de photographies, plus de 6.000 heures de films et vidéos et près de 1000 heures de son).
- La reproduction de photographies et films sur différents supports et en différents formats, en accord avec les règles du centre.
- Une bibliothèque spécialisée en photographie.
- Une assistance aux entités et aux particuliers pour l'organisation et la gestion de fonds et de collections en images, une garde temporaire de matériel original dans des dépôts climatisés, l'identification et la datation de photographies anciennes, une assistance pour la préservation de matériel photographique et cinématographique (systèmes d'installation, manipulation, conservation, exposition...)
- Publications et expositions de photographies, projections cinématographiques, organisation biennale des Journées Image et Recherche, cours et ateliers de formation adressés aux professionnels et aux étudiants, collaboration aux activités de diffusion et de formation autour de la photographie.

A qui nous adressons-nous ?

Les utilisateurs de notre service sont les habitants de Girona en général et, en particulier, des chercheurs, des étudiants, des entités culturelles, des entreprises éditoriales, des producteurs d'audiovisuels, des télévisions publiques et privée, et la presse.

Quels sont nos engagements ?

Nous travaillons pour donner accès à la totalité du fonds par le biais du web. Actuellement, on peut accéder de manière générique aux descriptions du fonds et nous introduisons progressivement des catalogues pour la consultation.

Les consultations sur place sur le fonds seront traitées immédiatement.

Les consultations via courrier postal ou courrier électronique recevront réponse en un maximum de **5 jours**.

La datation de photographie sera faite en moins de **7 jours**.

La reproduction de photographies en moins de **15 jours**.

Les expositions et projections cinématographiques seront diffusées au minimum **30 jours** avant le début des activités par courrier conventionnel et électronique.

Les ateliers et les activités organisées par le CRDI seront diffusées au minimum **30 jours** avant le début des activités par courrier conventionnel et électronique.

Le CRDI offre la possibilité de faire des visites sur rendez-vous. Les demandes doivent être introduites **15 jours** d'avance minimum.

Nous répondrons aux plaintes et suggestions dans les **5 jours**.

Aidez-nous à nous améliorer.

Afin d'améliorer le service, nous vous demandons votre collaboration. Tenez donc compte de ce qui suit :

Les photographies sont considérées comme des œuvres de création et sont donc sujettes aux règles de la loi sur la propriété intellectuelle.

La fragilité du matériel photographique nous oblige à prendre des mesures précises pour la consultation, ainsi l'usage de gants est indispensable.

Pour les reproduction de photographies, il faut introduire une demande.

FONDS ET COLLECTIONS PHOTOGRAPHIQUES

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Comme on a pu l'observer, la majeure partie de cette documentation était de nature privée. Elle était donc, et est encore aujourd'hui, sujette à la législation sur la propriété intellectuelle.

Les stratégies déployées afin d'obtenir le changement de titularité, c'est-à-dire passer de privé à public, ont été diverses. Je pense toutefois que notre Service de Gestion Documentaire, Archives et Publications, a fait un gros effort pour arriver à des accords avec les moyens de communication locaux aujourd'hui encore actifs dans notre ville (la télévision, deux journaux, et deux chaînes de radio) et un bon nombre de professionnels et amateurs du monde de la photographie et de l'audiovisuel.

La réglementation des droits d'exploitation des fonds s'articule autour de conventions signées entre le maire ou la mairesse et les différents propriétaires des fonds.

En règle générale, les pactes établis sont les suivants :

1 Les droits d'exploitation du fonds sont cédés en exclusivité à la Mairie de Girona, et font référence aux actes de reproduction, distribution, communication publique et transformation en n'importe quel mode d'exploitation, distribution, support, format et moyens, incluant les moyens audiovisuels, informatiques, multimédias, télématiques, etc.

2 La cession des droits d'exploitation en question vaut pour tout le fonds.

3 L'étendue de cette cession vaut pour le maximum prévu par la législation en vigueur et est de caractère mondial.

4 La Mairie de Girona établira, en concept de droits d'exploitation, les prix publics applicables aux tiers dans l'utilisation spéciale de documentation, ainsi que les règles qui en réguleront l'exemption ou la bonification.

5 La Mairie de Girona communiquera annuellement au cédant l'approbation des prix publics en question.

6 La Mairie de Girona paiera au cédant une rétribution équivalant à 50% du total perçu en concept de prix publics et dérivés de l'exploitation du fonds, dès lors que l'utilisation du fonds par le tiers est à finalité lucrative.

7 Le cédant reconnaît explicitement la faculté exclusive de la Mairie de Girona pour autoriser la reproduction, distribution, communication publique et transformation des photographies et films dont la liste est incluse à ce contrat, en toute modalité d'exploitation, distribution, support, format et moyens, incluant les moyens audiovisuels, informatiques, multimédias, télématiques, etc.

8 Le cédant aura librement droit d'accès au fonds et à demander copie de ce qui lui paraît opportun à prix coûtant.

Ce n'est que dans le cas d'une utilisation commerciale lucrative que les recettes obtenues sont réparties à 50 % entre les médias correspondants et la Mairie.

Par rapport aux photographies les fonds et les collections dont il prend soin (3.837.565 photographies) procèdent surtout du privé. Il s'agit essentiellement de documentation de photographes professionnels ou amateurs, d'entreprises, de journaux locaux, d'associations, personnelle et familiale, etc.

Photographies	
Positives	359,653
Négatives	2,496,019
Digital	980,577
Négatives sur verre	55,521
Total	3,837,565

LES LIGNES D'ACTION DU CRDI

Les principales actions développées depuis le CRDI en rapport à la documentation photographique sont structurées autour de 4 axes principaux :

**ORGANISATION
DIFFUSION
FORMATION
PROMOTION**

ORGANISATION

Dans le domaine de l'organisation, nous avons avancé de manière tout à fait significative dans l'installation du matériel photographique. Ceci signifie que nous disposons de dépôts climatisés qui permettent d'obtenir une température et une humidité stables pour garantir la conservation du matériel.

Le deuxième aspect fait référence au développement d'un programme informatique de gestion commencé en 1990. Malgré l'abandon de ce programme pour un nouveau, il a

été pour nous un outil de normalisation très utile que nous avons vendu à une vingtaine de centres dans toute l'Espagne.

Un dernier aspect de notre travail est le lien avec le service de Restauration. Il n'est pas facile à assumer financièrement, mais c'est absolument nécessaire d'y destiner des ressources pour garantir la conservation de ces images qui présentent un risque de détérioration irréversible.

DIFFUSION

L'action de diffusion la plus importante est sans doute le fait de permettre l'accès à pratiquement un demi million de photos à partir de notre page web. Cela ne signifie pas que nous avons ce nombre d'images accrochées à la web (nous y en avons à peu près 50.000) mais que les instruments de description que nous y avons permettent d'accéder à ce demi million.

http://www.girona.cat/sgdap/cat/consulta_simple.php

Un autre secteur sur lequel nous avons centré notre action est celui de l'édition de Publications et la réalisation d'Expositions.

Une des publications qui devrait être pratiquement obligatoire serait celle destinée à identifier quels fonds et collections photographiques et audiovisuels il y a dans un domaine déterminé.

Au CDRI nous avons lancé, dirigé et coordonné, il y a maintenant 10 ans, les travaux qui permirent l'édition de la publication :

LE GUIDE DE FONDS EN IMAGE

En quelques mots, nous pouvons dire qu'une trentaine de personnes y ont travaillé, ainsi que 24 centres appartenant à 15 institutions différentes. Au total, 28 fonds et collections ont été localisés. La radiographie que ce travail nous a apportée indiquait que, à ce moment-là, dans la ville de Girona, ces différents centres possédaient un total de 3.100.000 photographies et 4.700 films.

Mise à part la normalisation supposant que tous les centres utilisent le même modèle de description des fonds, nous sommes arrivés à un consensus sur l'établissement de **RÈGLES GÉNÉRALES D'ACCÈS ET USAGES POUR LES CENTRES**. C'est-à-dire que nous avons essayé que lorsque quiconque accède aux différents services existants, cette personne soit traitée de la même manière et soit soumise à des conditions les plus homogènes possibles.

Règles générales d'accès et usages dans les centres

1. L'accès aux centres qui gèrent ces fonds et ces collections est libre et gratuit, exception faite des cas pour lesquels il faut introduire une demande préalable, comme il est spécifié dans la *Fiche de Centre* correspondante.

2. La reproduction des images est soumise aux normes spécifiques des centres et à la législation qui régit la propriété intellectuelle.

3. Les dépenses de reproduction sont à charge du sollicitant.

4. Les centres peuvent appliquer des taxes découlant du coût du service sur la reproduction des images.
5. L'utilisation publique des images (publications, éditions, projections, etc.) comportera la citation de l'institution ou du centre d'origine ainsi que de l'auteur. Si l'auteur est inconnu, cela sera mentionné
6. La possession d'une image par un centre n'implique pas nécessairement la possession des droits d'exploitation qui lui sont propres et qui peuvent rester aux mains des auteurs.
7. Le matériel original n'est pas objet de prêt à des fins de consultation.
8. Le prêt de matériel non original est soumis à la disponibilité et aux règles spécifiques des centres.
9. La cession temporaire de matériel original à des fins culturelles est soumise aux règles spécifiques des centres.
10. Les centres peuvent limiter la consultation et la reproduction des images en fonction de leur état de conservation et pour en garantir la préservation.

<http://www.ajuntament.gi/sgdap/cat>

Au cours des dernières années, nous avons encouragé tout un ensemble de publications liées à la promotion de notre patrimoine photographique, c'est-à-dire celui concernant directement notre ville.

Un bon exemple en sont les 11 fichiers **GIRONA EN IMAGES** qui avaient pour objectif, à part de promouvoir la diffusion, de sensibiliser la population pour que les gens fassent donation des fonds et collections photographiques qu'ils conservaient à la maison, par héritage ou pour activité professionnelle.

Cette collection a été très bien reçue par la population et a permis la récolte à notre centre de fonds très importants.

GIRONA. LES IMAGES DU SIÈCLE avait pour principal objectif de montrer l'évolution de notre ville au cours du XXème siècle. Et la montrer uniquement à partir des images. Il ne s'agissait pas de faire une chronologie illustrée, mais que ce soit les images elles-mêmes qui expliquent l'évolution du siècle passé.

GIRONA. PREMIERS REGARDS avait deux objectifs. D'une part mettre en évidence le fait que l'apparition de la photographie à partir de 1839 n'a pas impliqué la disparition de la gravure, bien au contraire. Les gens avaient besoin de consommer des images et avant que n'apparaissent les procédés photomécaniques vers la fin du XIXème siècle, la production de gravure a été en forte hausse.

Le second objectif était de démontrer le degré de vraisemblance des images contenues dans les gravures et , par conséquent, leur utilisation possible par les historiens comme documents fiables.

Ces deux collections **COLLECTION PHOTOGRAPHIE À GIRONA**; **COLLECTION GIRONA DES QUARTIERS** prétendaient divulguer et faire connaître différents aspects historiques liés au passé et à l'évolution urbanistique de plusieurs parties de la ville, tandis que **COLLECTION GIRONA PHOTOGRAPHES** prétend non seulement divulguer la photographie comme patrimoine documentaire mais veut aussi mettre en

évidence la valeur artistique de nos photographes. L'objectif final étant que, dans le futur, si on écrit l'histoire de la photographie en Catalogne, en Espagne ou en Europe, nos photos y soient présentes.

Au CRDI nous lançons aussi la COLLECTION BIBLIOTHÈQUE DE L'IMAGE (dont nous avons publié 8 volumes) qui publie aussi bien les études contribuant à la réflexion autour de la découverte et de l'évolution de la photographie, que celles qui permettent d'améliorer la gestion et l'exploitation des fonds et des collections photographiques.

EXPOSITIONS

Au cours des dernières années, nous avons réalisé différentes expositions dans le but général de diffuser nos collections et mettre à portée du grand public les potentialités des photographies que nous conservons dans notre centre.

Le Droit de regard

Girona. Les images du siècle

La muraille de Girona. Photographies 1877-2002

Portrait de Girona, 1877. Joan Martí et les photographies de *beautés*

Expositions virtuelles. Jusqu'à maintenant, nous avons organisé 10 expositions virtuelles qui ont couvert des thèmes aussi variés que proposer de présenter les images les plus représentatives du XXe siècle, ou faire connaître les différents procédés photographiques connus tels que les positifs directs de caméra (daguerréotypie, ambrotypie, ferrotypie) que nous possédons au centre ou encore monter une exposition avec les plus de 2 000 photographies que nous possédons sur Salvador Dalí.

Il existe aussi une proposition qui permet de déterminer le degré de fiabilité des gravures en le comparant avec les images photographiques : Girona : Premiers regards.

FORMATION

Journées Images et Recherche

Techniques et procédés photographiques

Bibliographie spécialisée

Depuis 1990, tous les deux ans, nous célébrons les **Journées Image et Recherche**. On peut consulter en ligne, sous le thème Jornades (Journées) (**clicar actes: ex. Edmonson**), toutes les conférences et les textes présentés au fil de ces 10 sessions. On trouvera les textes en plusieurs langues lorsque la personne invitée les a écrits dans une langue autre que le catalan ou l'espagnol. Dans tous les cas, les textes que nous avons commandés sont suivis d'un résumé en 3 langues.

ACTES JOURNÉES IMAGE ET RECHERCHE

<http://www.ajuntament.gi/sgdap/cat>

Sur notre page web, nous offrons aussi la possibilité de comprendre comment était réalisé un daguerréotype, une albumine ou comment on faisait une chronophotographie : c'est le paragraphe dédié à la **technique et aux procédés photographiques**.

On peut observer le processus de création d'un **daguerréotype** qui est, comme nous le savons, le premier objet photographique présenté à Paris, en août 1839. Un autre procédé que nous offrons est celui de l'**albumine**.

Quant à la technique photographique, nous expliquons les expériences d'Eadweard Muybridge à Palo Alto (Californie), entre 1877 et 1879, pour réussir à capter le mouvement d'un cheval au galop avec la technique connue de la **chronophotographie**.

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALISÉE

Le CRDI possède plus de 200 titres correspondants à la période comprise entre les années 1839 et 1980 sur les techniques photographiques. Il est évident que les résultats d'une photographie sont étroitement liés aux capacités techniques de chaque époque. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'acquérir ces livres afin que les chercheurs puissent connaître les possibilités offertes par la technique aux photographes à chaque période de l'histoire.

PROMOTION

Je voudrais mettre en évidence trois activités que nous développons dans ce chapitre.

Un des objectifs généraux du CRDI était la création d'une collection photographique contemporaine d'auteurs ayant un lien avec la ville. Nous avons commencé de manière un peu désordonnée, mais en 2004 nous avons lancé le projet "**Archives-Mémoire- Recherche**" qui destine annuellement 7000€ à un projet de création photographique sur la ville de Girona. L'objectif est de créer une bonne collection de photographie dans les 15 prochaines années.

Collection photographie de création (Colita, Humberto Rivas, Josep M. Oliveras, Carrera, Vari Caramés, (<http://www.varicarames.com/>) Antonio Julio Duarte, Manel Armengol, <http://www.manelarmengol.com/> , Joan Fontcuberta, etc.).

Patrimoine culturel et droits d'auteurs

http://www.girona.cat/sgdap/docs/drets_autor.pdf

Depuis la fin des années 1990, nous avons lancé toute une série d'actions destinées à la protection des droits de propriété intellectuelle des photographes. Un des résultats fut la publication du livre *Patrimoine culturel et droits d'auteurs. Instruments pour sa gestion*.

Édité conjointement par la Mairie de Girona, l'Association des Archivistes de Catalogne, l'Association des Muséologues de Catalogne et l'Union des Professionnels pour l'image de Catalogne, le livre a été et est toujours un instrument qui contribue à la réglementation de ces thèmes délicats et à l'homogénéisation de la gestion de ces droits par le secteur public.

Base de Données Photographiques contemporaines en relation avec le CRDI

Une action simple mais très efficace pour le futur : créer une base de données contenant des informations sur les auteurs que nous avons dans nos archives photographiques :

Curriculum, formation professionnelle, publications, expositions, prix obtenus, etc. C'est-à-dire toute information qui puisse nous aider à connaître les photographes et à évaluer leur œuvre avec le plus d'exactitude.

FONDS ET COLLECTIONS AUDIOVISUELLES

Matériel Audiovisuel

Vidéo: 6,600 heures

1.000 heures en ligne, 1986-2002

Films: 940 films (600 titres disponibles, 30 seconds, online)

Audio: 1,200 heures

320 heures online, 1959-2000

Quant aux fonds **vidéographiques**, le CRDI gère toute la documentation audiovisuelle de la télévision de Girona qui commença à émettre en 1985. Nous possédons les droits de propriété intellectuelle de 6.000 heures. Actuellement, on peut consulter en ligne 1.000 heures qui correspondent aux journaux télévisés d'information émis entre 1986 et 2002.

Quant aux fonds de films, 940 au total, on peut consulter plus de **600 titres pendant 30 secondes**.

Quant aux fonds sonores, 1.200 heures, nous relevons principalement ceux qui proviennent de Radio Girona-Cadena Ser, qui va de 1959 à nos jours. Actuellement, on peut consulter en ligne 320 heures.

De même que pour la documentation photographique, la Mairie de Girona possède en exclusivité les droits de propriété intellectuelle des fonds audiovisuels admis au CRDI et reverse 50% des rentrées en provenance des exploitations lucratives.

http://www.girona.cat/sgdap/cat/consulta_simple.php?v=1

PROJET TAPE (TRAINING FOR AUDIOVISUAL PRESERVATION IN EUROPE)

Le Centre de Recherche et de Diffusion de l'Image (CDRI) de la Mairie de Girona, en qualité de membre et en tant que représentant du projet européen Training for Audiovisual Preservation in Europe (TAPE) a déjà organisé, entre 2005 – 2007, trois ateliers de formation axés sur le traitement des matériaux audiovisuels. Ces Ateliers, dans le cadre de l'European Commission on Preservation and Access (ECPA), ont pour but d'établir des règles pour le traitement de préservation et de numérisation de fonds audiovisuels.

Les ateliers qui ont eu lieu ont traité des thèmes suivants :

Atelier 1. IDENTIFICATION ET CONSERVATION DE MATÉRIAUX AUDIOVISUELS ANALOGIQUES.

Atelier 2. MATÉRIAUX AUDIOVISUELS ET TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE.

Atelier 3. ACCÈS AUX FONDS AUDIOVISUELS. TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET LOGICIEL DE GESTION

JOURNÉE MONDIALE DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL. 27 OCTOBRE

En octobre 2005, l'UNESCO a décidé de célébrer, tous les 27 octobre, la JOURNÉE MONDIALE DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL.

Dans notre centre, nous la célébrons depuis 2007 en élaborant différents dépliants et en ajoutant 4 sources web représentant les différentes chronologies sur :

Photographie

Image en mouvement

Cinéma amateur

Télévision et vidéo

L'année prochaine, nous élaborerons l'équivalent pour le matériel sonore.

Quant à la **DIFFUSION** des documents audiovisuels, nous avons développé les actions suivantes :

Projections en relation avec les Journées Image et Recherche

Coïncidant avec les Journées biennales Image et Recherche, nous faisons des projections du matériel audiovisuel qui a été récupéré par notre Centre.

Girona. Le regard au XXème siècle

<http://www.girona.cat/sgdap/cat/audiovisuels.php>

C'est en 2002 que ce projet a vu le jour. Il consiste à élaborer une ressource audiovisuelle qui tente d'expliquer le XXème siècle à Girona à partir des images en mouvement. Dans la même logique que pour le projet *Girona. Les images du siècle*, nous n'avons élaboré aucune chronologie ni utilisé aucune voix off. Les images, muettes ou sonorisées à l'origine, tentent d'expliquer comment fut le siècle dernier dans notre ville.

La spirale de l'Histoire

À partir des fonds documentaires de notre Centre et grâce à un accord de collaboration avec TVGI, deux saisons de programmes ont été développées sous le titre La spirale de l'Histoire, divulguant notre passé à travers la Télévision. Les programmes ont reçu un bon succès d'audience.

PLAN STRATÉGIQUE

La feuille de route qui nous permet de cadrer toutes ces actions, et celles qui sont menées à bien dans toutes les autres sections de notre Service, est le Plan Stratégique. Jusqu'à aujourd'hui, nous en avons rédigé deux, correspondant aux législatures politiques 2004-2007 et 2008-2011.

Il s'agit pour nous d'un instrument de planification et de gestion stratégique qui nous a permis de connaître avec beaucoup plus d'exactitude quels étaient les besoins de notre Service, mais aussi, et fondamentalement, à quelles requêtes de notre organisation et du public nous devons donner réponse en priorité.

Pour conclure, il faut se poser une question : **QUI CONSULTE LA DOCUMENTATION QUE NOUS CONSERVONS ?**

Consultation sur place en 2009, jusqu'au 31 d'octobre : 1.574 chercheurs qui ont fait 2.559 recherches.

Consultation par d'autres voies en 2009, jusqu'au 15 septembre : 57.355 chercheurs qui ont fait 323.267 recherches.

Comme on peut le constater, Internet devient une solution stratégique évidente face au futur du service de Gestion documentaire, Archives et Publications. La ligne de travail prioritaire au cours de ces prochaines années sera d'apporter de nouveaux contenus au réseau et d'élaborer des instruments qui permettent un accès rapide à l'information que contiennent nos archives.

L'OBSERVATOIRE PERMANENT D'ARCHIVES ET TÉLÉVISIONS LOCALES

L'expérience acquise au CRDI dans le traitement des documents photographiques et audiovisuels est à la base de la création, en mars 2008 d'un OPATL.

À partir des années 1980 en Catalogne, et dans une moindre mesure en Andorre, on a connu une véritable explosion des Télévisions Locales dans le but d'informer sur les événements de proximité qui se produisaient dans une zone ou un territoire déterminé. Depuis lors, on a donc assisté à la naissance d'une centaine de télévisions locales, dont un cinquantaine restent encore en activité actuellement.

Comme on peut facilement l'imaginer, ces télévisions ont généré pendant cette période de temps des milliers d'heures de matériel vidéographique. C'est l'objectif de savoir en quelle situation se trouvait tout ce matériel qui nous a poussé à créer un OPATL .

Ses principes d'inspiration furent les suivants :

- 1- Encourager l'identification et établir les bases méthodologiques pour le travail sur les archives vidéographiques générées dans le cadre des télévisions locales.
- 2- Connaître l'état du patrimoine audiovisuel provenant des télévisions locales dans l'ensemble de la Catalogne et d'Andorre.
- 3- Créer un espace utile et de référence pour les responsables de la sauvegarde de ce type de documentation, comme les archivistes, les documentalistes, les professionnels des moyens de communication et, de manière générale, pour tous ceux que le sujet pourrait intéresser.
- 4- Encourager la participation des différents services d'archives audiovisuelles des télévisions locales et aider à résoudre les questions stratégiques et techniques qui se présentent dans la gestion des archives, comme la fourniture d'outils et de ressources pour l'améliorer.
- 5- Être un espace ouvert à toutes les institutions et tous les organismes qui aient un intérêt à participer.
- 6- Établir les principes théoriques et pratiques pour la description archivistique de la documentation audiovisuelle dans un cadre standardisé.
- 7- Identifier les technologies existantes dans le traitement de l'information de la vidéo digitale.
- 8- Établir des critères de sélection permettant l'application de normes de choix et d'élimination.
- 9- Encourager les bonnes pratiques dans l'utilisation et l'échange de documentation audiovisuelle sur base du respect de la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.
- 10- Contribuer à répondre aux besoins de formation dans le milieu de la gestion des archives audiovisuelles.
- 11- Maintenir une communication constante et fluide entre tous les membres et collaborateurs et rester en alerte permanente face aux progrès et nouveautés dans le domaine : être un "Observatoire permanent".

Le 09/02/2007 a eu lieu la première réunion entre les Archives Nationales d'Andorre et les Archives Municipales de Girona pour tenter définir la mission et les objectifs généraux de ce nouvel organisme que nous étions en train de créer.

- Définition de la nouvelle entité : cadre de travail, portée et périodicité.
- A qui s'adresse-t-il ?
- Cadre général de l'observatoire.
- Inventaire du patrimoine audiovisuel des télévisions locales.
- Comment faut-il traiter la documentation ?
- Droits d'auteur et propriété intellectuelle
- Formation
- Diffusion et échange de ressources
- Calendrier

Dans une nouvelle réunion le 11 avril 2007

- On demande la coopération de la XTVL
- On établit la nécessité de créer des protocoles ou de signer des conventions-cadre permettant ces activités.
- La XTVL contactera les responsables des télévisions locales et déterminera celles qui sont intéressées par l'initiative.
- Du côté des Archives Municipales de Girona, cette initiative sera déplacée à **l'Association des Archivistes de Catalogne.**
- On commencera à mettre en place des échanges d'information pour déterminer quels sont les thèmes à traiter en priorité.

Le 6 mars 2008, a lieu la

Signature de la CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA MAIRIE DE GIRONA, LES ARCHIVES NATIONALES D'ANDORRE, LE RÉSEAU AUDIOVISUEL LOCAL ET L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE CATALOGNE POUR LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE PERMANENT SUR LE THÈME ARCHIVES ET TÉLÉVISIONS LOCALES.

PACTES

Premièrement. L'objet de cette Convention est la création d'un observatoire permanent sur le thème "archives et télévisions locales" qui encourage l'identification du domaine des archives audiovisuelles des télévisions locales de Catalogne et d'Andorre.

Deuxièmement. Les parties conviennent d'instituer annuellement une journée qui servira à débattre et échanger des informations et des connaissances sur les thèmes traités durant toute l'année à l'observatoire, ou de tout thème qui soit d'intérêt pour les parties et qui soit circonscrit au domaine d'étude des archives et des télévisions locales.

Troisièmement. La première de ces journées se tiendra à Andorre au mois d'avril 2008 et les suivantes successivement à Girona et Andorre de manière alternée, sans exclure les exceptions.

Quatrièmement. Avant la rencontre, un travail de collecte et d'échange d'informations sera réalisé afin de délimiter et expliciter quels seront les thèmes concrets à traiter.

Cinquièmement. Dans le but de promouvoir la diffusion des contenus générés par l'observatoire, ainsi que pour faciliter l'échange d'information entre ses membres et collaborateurs, les parties s'engagent à maintenir et dynamiser le blog <http://www.xtvbloccs.cat/observatori/>.

Sixièmement. Les parties conviennent que, pour le succès de cet événement, les efforts ne seront pas ménagés pour impliquer le plus grand nombre de télévisions locales, archives ou institutions en rapport avec la sauvegarde et la gestion de la documentation audiovisuelle provenant des télévisions à portée locale.

Le 28 avril 2008 a lieu la

Première rencontre officielle de l'Observatoire.
On crée quatre commissions de travail

Commission de sélection et traitement documentaire
Commission de nouvelles technologies et formats
Commission d'exploitation et propriété intellectuelle
La Commission de planification stratégique et législation

Lors d'une réunion postérieure le 29 avril 2008, les thèmes clés à traiter sont déjà définis ainsi que les lignes de recherche à suivre au sein de chaque commission

La Commission de sélection et traitement accorde :

- de faire une collecte d'informations pour savoir ce qui est produit dans les télévisions et ce qui est conservé
- d'élaborer, à partir des normes nationales et internationales, une fiche descriptive qui soit, dans la mesure du possible, partagée par les télévisions et les archives qui gardent de la documentation audiovisuelle.

La Commission de technologies et formats accorde :

- d'étudier et comparer les différents systèmes et applications de gestion de la documentation audiovisuelle disponibles sur le marché
- de rédiger un recueil de recommandations pour la digitalisation correcte des bandes vidéo analogiques
- d'étudier tout ce qui fait référence aux dispositifs de stockage de l'information digitale : capacité, coûts, sécurité, etc.

La Commission de planification stratégique et législation accorde :

- de faire connaître, par le biais du blog de l'Observatoire, les différentes aides offertes par les administrations
- d'élaborer des recommandations avec pour objectif de les faire arriver auprès des administrations compétentes pour que celles-ci veillent à la conservation des émissions de télévision qui les touchent localement
- **de faire parvenir une enquête à toutes les Archives de Catalogne et Andorre pour évaluer l'état dans lequel se trouvent leur fonds audiovisuels**

ENQUÊTES OBERVATOIRE ARCHIVES ET TÉLÉVISIONS LOCALES

Deux enquêtes ont été élaborées :

La première a été envoyée aux **télévisions locales** de Catalogne (par la XTVL)

La seconde a été envoyée aux **archives municipales et comarcales** de Catalogne et aux Archives Nationales d'Andorre (par l'AAC)

Les résultats des deux enquêtes ont été fusionnés et on en a tiré un calcul global des résultats et une comparaison.

A partir des résultats de ces deux enquêtes, on a pu élaborer la carte de la distribution de la documentation audiovisuelle en Catalogne.

Résumé

Ont répondu à l'enquête :

26 télévisions locales : 15 publiques et 11 privées

38 archives : 28 municipales, 8 *comarcales*, 1 (autres)

Provenance de la documentation vidéographique

Télévisions : l'activité-même de la télévision

Archives : provenance diverse

Installations :

La majorité des télévisions affirment avoir un espace destiné aux archives audiovisuelles

La majorité des archives affirment conserver la documentation audiovisuelle avec le reste de documentation

Sélection :

La majorité des télévisions affirment sélectionner le matériel à conserver mais sur des critères divers

Les archives ne pratiquent pas de sélection ou d'élimination de la documentation

Professionnels :

La majorité des télévisions et des archives N'ONT PAS de professionnel affecté exclusivement aux archives audiovisuelles

Volume :

a. Télévisions : **127.000 h** (approx.)

b. Archives : **9.282 h**

Supports et formats :

Pour les télévisions, le support digital prédomine déjà

Pour les archives, prédominent les supports analogiques

Organisation de la documentation dans les archives :

La majorité des télévisions et des archives utilisent des bases de données référentielles

Très peu de télévisions ont un système intégré pour la gestion des archives
Il existe encore des fiches de papier
Dans certains cas, la documentation n'est pas décrite

Digitalisation du matériel analogique :

- c. Télévisions :
 - A. Oui : 11
 - B. No : 11
 - C. En projet : 3
- d. Archives :
 - A. Oui : 6
 - B. No : 11
 - C. En projet : 4

Fréquence d'utilisation de la documentation :

Dans la majorité des télévisions, la fréquence d'utilisation est quotidienne
Dans la majorité des archives, la fréquence d'utilisation est de très peu de fois sur l'année

Risque de perte de documentation :

La majorité des télévisions et archives pense qu'il existe un risque de perte de documentation. Parmi les causes les plus citées, on retrouve la dégradation du matériel et l'obsolescence technologique.

Le travail mené au cours de ces deux années nous a permis de nous présenter au concours organisé par le Conseil International des Archives et que celui-ci nous attribue une aide économique à travers le Programme Commission (PCOM).
L'objectif de notre proposition est d'élaborer un

Guide de bonnes pratiques pour la création d'un Observatoire Permanent d'Archives et Télévisions locales

MISSION

Un Observatoire Permanent des Archives et Télévisions Locales est une initiative de la collaboration stable entre différents organismes et institutions dont la mission est de veiller à la sauvegarde d'une partie de notre patrimoine documentaire généré dans le cadre des télévisions locales, mais aussi d'asseoir les bases méthodologiques pour le travail dans les archives audiovisuelles, encourager la connaissance et l'usage des nouvelles technologies, promouvoir les bonnes pratiques et le respect des droits de propriété intellectuelle, contribuer à la formation des professionnels et conscientiser les administrations et la société en général de la richesse du patrimoine audiovisuel local et de la nécessité de le préserver.

OBJECTIFS

- 2.1. Connaître et établir les bases méthodologiques pour le travail dans les archives audiovisuelles.**
- 2.2. Connaître les caractéristiques du patrimoine audiovisuel sur le territoire.**
- 2.3. Créer un espace utile et de référence pour les responsables de la sauvegarde du patrimoine.**
- 2.4. Encourager la participation et l'engagement de toutes les parties impliquées pour aider à résoudre les questions techniques qui se présentent dans la gestion des archives et fournir les ressources pour l'améliorer.**

- 2.5. Être un espace ouvert à toutes les institutions et organismes qui seraient intéressés à y participer.**
- 2.6. Alerter les administrations de la destruction du patrimoine audiovisuel.**
- 2.7. Etablir les principes théoriques et pratiques pour la description archivistique de la documentation dans un cadre standardisé.**
- 2.8. Identifier les technologies existantes dans le traitement de la vidéo digitale.**
- 2.9. Établir des critères d'évaluation permettant l'application de normes de sélection et élimination.**
- 2.10. Encourager les bonnes pratiques dans l'usage et l'échange de documentation audiovisuelle sur base du respect des droits de la propriété intellectuelle.**
- 2.11. Contribuer à répondre aux besoins de formation dans le domaine de la gestion des archives audiovisuelles.**

À partir de ces 11 axes de base, le Guide de bonnes pratiques articule tout un ensemble de propositions qui peuvent être utiles dans tous les endroits du monde où l'on voudrait établir un Observatoire d'Archives et Télévisions Locales. Il s'agit finalement de systématiser le travail et l'expérience que nous avons réalisés jusqu'à présent et de l'offrir à des tiers qui pourraient en tirer une utilité.

Joan Boadas i Raset
Paris, le 5 novembre 2009